



DÉMONDIALISATION ET RE-MONDIALISATION.

LE DROIT FACE AU DÉFI DE LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET DE LA SOUVERAINETÉ

Florence, 22-23 mai 2023

Colloque international organisé à l'occasion des 40 ans de la fondation de
l'Association internationale de droit économique (A.I.D.E.)

Institut Universitaire Européen
Villa Schifanoia
Sala Europa
Via Boccaccio 121 | I-50133 Firenze

Organisation scientifique

Hugues Bouthinon-Dumas, professeur à l'ESSEC Business School
Henri Culot, professeur à l'UCLouvain et à l'USL-Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles
Clotilde Jourdain-Fortier, professeure à l'Université de Bourgogne, Directrice du Credimi
Hans Micklitz, professeur à l'Institut Universitaire Européen (Florence)
Irina Parachkévova-Racine, professeure à l'Université Côte d'Azur

Contexte

Que ce soit pour en dire du bien ou du mal, on a beaucoup parlé naguère de la « mondialisation », ce mouvement global d'effacement des frontières, d'accélération de la circulation, de libéralisation des échanges et de rapprochement des peuples désormais réunis dans un « village global ». Pourtant, alors même que certains enjeux – des enjeux « clés de voûte » – sont devenus à proprement parler mondiaux, leur prise en charge effective n'étant possible qu'à une échelle globale (p. ex., climat, environnement), plusieurs développements récents viennent relativiser, sinon remettre en cause, l'idée d'un monde irrésistiblement tendu vers une mondialisation toujours plus forte.

Premièrement, le réchauffement climatique, l'analyse de ses causes et la recherche des remèdes ont conduit certains à pointer la mondialisation comme une des « responsables » du problème et à proposer en conséquence des mesures destinées à freiner la mondialisation, les échanges, la « surconsommation » ou même plus généralement l'économie de marché. On voit ainsi fleurir, par exemple, la promotion des circuits courts et de la consommation locale, ou des propositions de taxes environnementales dont l'effet souhaité ou assumé est de réduire la commercialisation de marchandises produites à l'étranger sous l'empire de normes environnementales moins strictes, ainsi que les émissions liées au transport.

En second lieu, la pandémie de Covid-19 et les perturbations qu'elle a entraînées dans les chaînes de valeur mondiales, ont montré à quel point, à cause notamment de la désindustrialisation, nous étions devenus dépendants du bon fonctionnement du commerce mondial pour obtenir des biens et services essentiels à notre (sur)vie. Simultanément, il est apparu que, lorsqu'il s'agit de protéger la population face à un risque imminent, la souveraineté étatique retrouve une vigueur qu'on avait presque oubliée ; elle peut faire resurgir des mesures constitutives d'obstacles majeurs au commerce international.

Enfin, l'invasion russe de l'Ukraine et les sanctions économiques qui ont suivi nous ont rendus plus conscients de notre dépendance alimentaire ou énergétique à l'égard de pays ennemis, rivaux ou vulnérables, et des difficultés que cette dépendance pose pour la mise en œuvre de notre politique étrangère et de sécurité. La dépendance aux échanges internationaux peut nous rendre fragiles. A la mondialisation « heureuse » des années 2000 a succédé la guerre économique, et la guerre tout court.

Même si le discours critique sur la mondialisation a toujours existé, ces événements ont remis en lumière les valeurs liées au local, au territoire, à la maîtrise de son environnement proche, à la protection de la population et de ses besoins essentiels. Ils remettent en cause une forme de primauté de la liberté de commerce qu'on avait (au moins implicitement) acceptée au nom de l'efficacité économique.

Cela conduit à se demander si les règles développées au cours des décennies précédentes sont adaptées, dans leurs objectifs et dans leurs dispositifs. Faut-il envisager de revoir les règles juridiques qui encadrent l'économie, de manière à favoriser une « relocalisation » ou une meilleure maîtrise par les Etats des processus de production et d'échange ? Ces bouleversements juridiques ont dépassé l'état de la réflexion ou du projet : les crises qui viennent d'être rappelées ont déjà amené leur lot de dispositions juridiques, inimaginables quelques années auparavant, relatives à (certains aspects de) l'activité économique. Et quel est le rôle à jouer par les « pouvoirs privés économiques » ? Les opérateurs privés peuvent-ils faire évoluer leurs pratiques au regard de ces mutations ? Comment peuvent-ils améliorer la résilience de leur chaînes d'approvisionnement mondiales, intégrer les attentes de la société en matière de protection des intérêts public dans leurs activités, participer à une relocalisation au moins partielle de leur production, etc. ?

Programme

LUNDI 22 MAI 2023	
9 h 00	Accueil Renaud Dehousse, président de l'IUE
9 h 10	Propos introductifs Hugues Bouthinon-Dumas, Henri Culot, Clotilde Jourdain-Fortier, Hans Micklitz et Irina Parachkévoa-Racine
Partie introductive Sous la présidence de Federico Romero, professeur à l'IUE	
9 h 20	Economie, politique et droit : quelles interactions ? Nicolas Thirion, professeur ordinaire à l'Université de Liège et Guillaume Grégoire, assistant-doctorant à l'Université de Liège
9 h 45	Le temps de la mondialisation Guillaume Vuillemey, professeur associé de finance à HEC Paris
10 h 10	Les nouveaux enjeux de la mondialisation Richard Ouellet, professeur titulaire de droit international économique, titulaire de la Chaire de recherche sur les nouveaux enjeux de la mondialisation économique
10 h 35	Discussion
11 h 00	Pause-café
Droit économique des échanges Sous la présidence de Federico Romero, professeur à l'IUE	
11 h 30	Démondialisation et re-mondialisation Clotilde Jourdain-Fortier, professeure à l'Université de Bourgogne, directrice du Credimiet Hans Micklitz, professeur à l'Institut universitaire européen (Florence)
11 h 50	La personnalité morale des entités naturelles Pierre Michel, docteur en droit privé, Aix-Marseille Université
12 h 10	L'OCDE comme instance de pilotage d'une nouvelle mondialisation Rainer Geiger, avocat, ancien directeur adjoint à l'OCDE, professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
12 h 30	Discussion
13 h	Déjeuner
14 h 30	Les services numériques : accessibles mondialement, mais (encore) régulés localement Enguerrand Marique, universitaire docent à l'Université Radboud de Nimègue; professeur invité à l'USL-Bruxelles; maître de conférences à l'UCLouvain
14 h 50	Souveraineté européenne dans le numérique : un rêve d'autonomie dans un monde de dépendances Alain Strowel, professeur à l'UCLouvain, USL-Bruxelles, Munich IP Law Center
15 h 10	La démondialisation dans un monde a-territorial. La circulation des données financières Maxime Lassalle, maître de conférences à l'Université de Bourgogne

15 h 30	L'interdiction du transfert de données non personnelles aux pays tiers (Data Act and Data Governance Act) Josef Drexl, directeur du Max Planck Institute for Innovation and Competition (Munich)
15 h 50	Discussion
16 h 30	Pause-café
16 h 50	Is environmental protection doomed to be protectionist? Aude-Solveig Epstein, maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre, visiting assistant professor à NYU Abu Dhabi
17 h 10	Les ajustements carbone aux frontières Geneviève Dufour, professeure titulaire à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et Valériane Thool, chargée de cours à l'Université de Sherbrooke
17 h 30	The impact of EU primary law on its trade agreements and their contribution to environmental protection Cédric Henet, doctorant à l'UCLouvain
17h50	L'instrument anti-coercition Henri Culot, professeur à l'UCLouvain et à l'USL-Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles
18 h 10	Discussion
19 h 30	Dîner
MARDI 23 MAI 2023	
Droit économique de l'entreprise Sous la présidence de Muriel Fabre-Magnan, professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	
9 h 00	La compliance et la régulation déléguée comme vecteurs de restructuration des systèmes de production autour de grandes entreprises à la tête d'écosystèmes vertueux Hugues Bouthinon-Dumas, professeur à l'ESSEC Business School
9 h 20	L'entreprise vigilante : promesses et perspectives Irina Parachkevova-Racine, professeure à l'Université Côte d'Azur et Jean-Baptiste Racine, professeur à Université Paris-Panthéon-Assas
9 h 40	Le devoir de vigilance : instrument de la démondialisation ? Gérard Blanc, professeur émérite à la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille, administrateur de l'INEADEC
10 h 10	Discussion
10 h 30	Pause-café
10 h 50	The role of ESG in the European framework for the restructuring of financially distressed companies Diederik Bruloot, associate professor, Ghent University
	Economie circulaire, systèmes d'échange locaux, monnaies locales David Hiez, professeur à l'Université du Luxembourg
11 h 30	Discussion
12 h 00	Propos conclusifs Gilles J. Martin, professeur émérite de l'Université Côte d'Azur

Inscription [en ligne via ce lien](#) ou <http://www.aide-ride.org>

Tarif : 150 euros

Gratuit pour les membres de l'A.I.D.E. en règle de cotisation, pour les étudiant-es, les assistant-es et les doctorant-es.

Montant de l'inscription à verser sur le compte de l'A.I.D.E. : IBAN : BE24 3100 5100 7538 – BIC : BBRUBEBB – agence Louvain-la-Neuve. Communication : Nom Prénom + colloque démondialisation.

Contact

Secrétariat de l'A.I.D.E.

C/O Ariane Robyn

Ariane.robyn@uclouvain.be

Place Montesquieu 2

Bte L2.07.01

B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)

Ce colloque est organisé par l'A.I.D.E. en collaboration avec le CREDIMI (Université de Bourgogne), le CRIDES (UCLouvain), l'ESSEC Business School, le GREDEG (Université Côte d'Azur) et l'Institut Universitaire Européen



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

